

Procès-verbal du Conseil Municipal
du 8 Septembre 2022

Date de convocation : 01/09/2022

Ordre du Jour :

- 47) subvention Ribambelle
- 48) subvention tennis de table
- 49) règlement city-park
- 50) désignation conseiller correspondant incendie et secours
- 51) Etude d'accompagnement du CAUE sur l'aménagement des abords de la mairie et un premier regard sur la cour de l'école
- Divers

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle
Messieurs DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. Cédric GAUTHIER
M. CHÉRAMY Jacky qui a donné pouvoir à M. Louis DELGADO
M. TYTGAT Loïc qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GUILLOU

Absent non excusé : M. MARCO Benjamin

Mme Catherine MOTTIER a été désignée secrétaire de séance.

PV de la séance de conseil municipal du 7 juillet 2022

Questions posées par Martine JOLY-LAVRIEUX préalablement au vote du conseil

Point 2022-34 : Approbation du Projet Éducatif Territorial (PEDT) 2022/2023

Il n'est pas fait état du bilan du PEDT 2021/2022 : pouvez-vous préciser quel est ce bilan ?

Point 2022-35 : Reprise des concessions cimetièrre en état d'abandon

• Le passage suivant le retrait de la concession G 50 NEILZ Henri me semble prêter à confusion.

« Vu le Code Général des Collectivités territoriales, article L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Considérant que la concession dont il s'agit à plus de trente ans d'existence et qu'elle est bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière. »

La rédaction de ce paragraphe laisse penser qu'il concerne la concession NEILZ alors qu'il s'agit des autres concessions. Il me semble que l'emploi du pluriel (*proposé en correction*) aurait aidé à la compréhension.

• M. GAUTHIER interroge Mme le Maire sur le bien-fondé de la reprise de la concession I 01 au nom de GRANDIN Alexandre car il lui semble que cette personne est citée lors des commémorations des grandes guerres.

Mme le Maire répond que les soldats cités lors des commémorations sont morts sur les champs de batailles et n'ont pas de tombes à Azé.

Or, cette affirmation n'est que partiellement exacte. Certes, les dépouilles mortuaires d'un certain nombre de soldats morts au combat n'ont pu être restituées aux familles.

Mais nombre de dépouilles ont été restituées aux familles et ont fait l'objet d'une inhumation au cimetière : CHÉRAMY Edgard, BOUHOURS Jean, ...

La liste des soldats morts pour la France comporte à la fois des soldats inhumés au cimetière d'Azé et des soldats dont les dépouilles sont demeurées sur les champs de batailles.

NB : sont appelés les soldats GRANDIN Baptiste et GRANDIN Célestin

Point 40 – Maison Médicale

Procès-verbal du Conseil Municipal
du 8 Septembre 2022

Date de convocation : 01/09/2022

Ordre du Jour :

- 47) subvention Ribambelle
- 48) subvention tennis de table
- 49) règlement city-park
- 50) désignation conseiller correspondant incendie et secours
- 51) Etude d'accompagnement du CAUE sur l'aménagement des abords de la mairie et un premier regard sur la cour de l'école
- Divers

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle

Messieurs DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. Cédric GAUTHIER

M. CHÉRAMY Jacky qui a donné pouvoir à M. Louis DELGADO

M. TYTGAT Loïc qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GUILLOU

Absent non excusé : M. MARCO Benjamin

Mme Catherine MOTTIER a été désignée secrétaire de séance.

PV de la séance de conseil municipal du 7 juillet 2022

Questions posées par Martine JOLY-LAVRIEUX préalablement au vote du conseil

Point 2022-34 : Approbation du Projet Éducatif Territorial (PEDT) 2022/2023

Il n'est pas fait état du bilan du PEDT 2021/2022 : pouvez-vous préciser quel est ce bilan ?

Point 2022-35 : Reprise des concessions cimetièrre en état d'abandon

• Le passage suivant le retrait de la concession G 50 NEILZ Henri me semble prêter à confusion.

« Vu le Code Général des Collectivités territoriales, article L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Considérant que la concession dont il s'agit à plus de trente ans d'existence et qu'elle est bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière. »

La rédaction de ce paragraphe laisse penser qu'il concerne la concession NEILZ alors qu'il s'agit des autres concessions. Il me semble que l'emploi du pluriel (*proposé en correction*) aurait aidé à la compréhension.

• M. GAUTHIER interroge Mme le Maire sur le bien-fondé de la reprise de la concession I 01 au nom de GRANDIN Alexandre car il lui semble que cette personne est citée lors des commémorations des grandes guerres.

Mme le Maire répond que les soldats cités lors des commémorations sont morts sur les champs de batailles et n'ont pas de tombes à Azé.

Or, cette affirmation n'est que partiellement exacte. Certes, les dépouilles mortuaires d'un certain nombre de soldats morts au combat n'ont pu être restituées aux familles.

Mais nombre de dépouilles ont été restituées aux familles et ont fait l'objet d'une inhumation au cimetière : CHÉRAMY Edgard, BOUHOURS Jean, ...

La liste des soldats morts pour la France comporte à la fois des soldats inhumés au cimetière d'Azé et des soldats dont les dépouilles sont demeurées sur les champs de batailles.

NB : sont appelés les soldats GRANDIN Baptiste et GRANDIN Célestin

Point 40 – Maison Médicale

Il informe que la commission voirie-cadre de vie a travaillé sur la rédaction d'un règlement pour le city-park. Ce dernier a été transmis à chacun et a été travaillé en commission. Ce document a été soumis à l'Agence Nationale du Sport pour conseil. Ce règlement sera affiché à l'entrée du city-park à côté de l'entrée pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, décident d'approuver ce règlement et d'autoriser Mme le Maire à diffuser ce règlement auprès des usagers du city-park

2022-26 Désignation d'un conseiller incendie et secours

Mme le Maire informe avoir reçu un courrier de M le Préfet donnant les modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

L'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers professionnels, dite loi Matras, prévoit la mise en place d'un correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux où n'ont pas été désignés un conseiller ou un adjoint chargé des questions de sécurité civile.

Le correspondant incendie et secours devra être désigné après chaque renouvellement général des conseils municipaux. Compte tenu de la création de cette fonction en cours de mandat, les maires devront désigner un correspondant dans un délai de 3 mois à compter de la date de publication du décret soit avant le 31 octobre 2022.

Mme le Maire demande qui est candidat pour être délégué incendie et secours.

M. Cédric GAUTHIER se propose pour être délégué incendie et secours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, décident de désigner M. Cédric GAUTHIER comme correspondant incendie et secours et d'autoriser Mme le Maire à diffuser cette information auprès des services de la Préfecture.

51) Etude accompagnement du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) sur l'aménagement des abords de la mairie et un premier regard sur la cour de l'école

Mme le Maire informe qu'une étude va être engagée avec le CAUE pour aménager les abords de la mairie et avoir un premier regard sur l'aménagement de la cour de l'école pour avoir un chiffrage. Mme JOLY-LAVRIEUX demande s'il y a un projet, Mme BOULAY lui répond que c'est pour faire le projet et que c'est dans la continuité de l'étude commencée en 2021. Mme JOLY-LAVRIEUX demande si l'objectif est de végétaliser cet espace, Mme BOULAY lui répond oui mais qu'il y a aussi l'accès PMR sur le parking à prendre en compte. Mme MOTTIER dit que le CAUE va faire des propositions et que tout sera vu en commission.

Divers

- Mme BOULAY informe que le point de collecte collectif des ordures ménagères au lieu-dit les Bruyères a été enlevé. La collecte est devenue individuelle. Cette mise en place fait suite à de nombreux dépôts sauvages constatés.
- L'association Ribambelle&Cie a procédé à un ramassage des déchets au plan d'eau du Boulon le 26 août dernier avec les enfants inscrits au centre aéré ce jour-là. Ce ramassage a été suivi d'un tri effectué par les enfants. Mme le Maire salue cette opération et remercie l'association.
- La signature de ventes de deux terrains rue des Marronniers aura lieu le 29 septembre prochain. Les démarches pour le 3^{ème} terrain sont en cours.
- L'appartement communal a été reloué au 1^{er} septembre 2022 à une personne seule. Le loyer a été modifié et comprend une partie chauffage.
- Le repas des aînés aura lieu le 2 octobre prochain. Il est envisagé une animation avec les chanteurs du vendômois pour un montant de 250 €. La décision sera prise en commission.
- La réunion pour le planning des salles a eu lieu et s'est bien déroulée. Quelques modifications ont été apportées : le créneau de la gym est un peu décalé, le yoga reprend. Il était prévu des ateliers d'écritures japonaises, à l'heure actuelle il n'y a pas assez d'inscrits. Dès le 16 septembre, des séances de gym offertes par le conseil Départemental auront lieu dans la salle junior à destination des seniors tous les vendredis de 9h à 10h hors vacances scolaires.
- La commission finances prévue le 22 septembre est décalée au 20 septembre à 18h30 en raison de la présence sur le marché hebdomadaire de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique lors de la campagne "Manger Bio & Local, c'est l'idéal"
- La commission médicale a été reportée en raison de l'absence de l'architecte. La commission est reportée au 13 septembre à 17 h 45.
- La visite des ateliers VUITTON est reportée au 7 octobre 2022 à 18 h 00.

- Une inauguration du city-park est envisagée le 14 ou 21 octobre à 16h30.
- Les panneaux de voirie prévus pour l'année 2022 et ceux du Label Bio ont été posés.
- La société perspectives et paysages va venir tailler l'if situé à côté de la mairie, couper un arbre à la Fosse et tailler les tilleuls près du city-park. L'entreprise Bramier interviendra sur le pignon de la mairie pendant les vacances de la Toussaint.
- Un courrier va être envoyé aux propriétaires de haies qui sont situées en bordure des voies communales afin qu'ils les entretiennent. Tout est en train d'être répertorié, cela ferait une économie d'environ 4 000 € pour la commune. Mme CHERAMY informe que la plupart des haies qui bordent les voies communales sont privées.
- Mme BOULAY informe que la haie appartenant à M. FLEURY a été coupée d'office par les services de la mairie, après plusieurs relances conformes à la procédure. Une facture lui sera envoyée.
- Une formation concernant les documents d'urbanisme est organisée par l'association des maires du 41.
- Un stagiaire de la Maison Famille Rurale a été accueilli cette semaine dans les services municipaux.
- Pendant le mois de juillet, des gens du voyage se sont installés sur un terrain privé et ont commis des dégradations sur le bâtiment du foot notamment. Une plainte a été déposée. Des tags ont également été faits au tennis, une plainte a aussi été déposée.
- Mme GUILLOU signale que le pourtour du terrain de pétanque au Four Banal est en mauvais état et que certains endroits sont dangereux.
- M. DELGADO évoque le PLUiH et notamment le carnet d'intentions que la commission a rempli. Des réunions publiques vont avoir lieu ainsi que des ateliers citoyens.
- Mme CHERAMY informe qu'il y a 71 élèves à l'école répartis comme suit : 21 PS/MS – 14 GS/CP -17 CE1/CE2-19 CM1/CM2 et 1 TPS. En ce qui concerne la cantine, les effectifs sont plutôt bons, en moyenne 56 enfants mangent le midi.
- La commission cantine se réunira le lundi 11/10 à 18H30 à l'ordre du jour notamment, la reprise ou pas des repas pour les aînés
- Le programme pour l'entretien voirie 2023 est en cours d'élaboration

La séance est levée à 22 h 00.

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Signatures

BOULAY Maryvonne

DELGADO Louis

CHERAMY Laure Aline

LELEU Eric

GAUTHIER Cédric

CHERAMY Jacky
« pouvoir à M. DELGADO »

MOTTIER Catherine

LANDRE Béatrice

BIGOT Valérie
« pouvoir à M. GAUTHIER »

RENOU Christelle

MARCO Benjamin
« Absent »

JOLY-LAVRIEUX Martine

TYTGAT Loïc
« pouvoir à Mme GUILLOU »

GUILLOU Sylvie